

La gestion de la « crise » sanitaire

Premières et prudentes approches

Gérard MÉMETEAU

Professeur émérite à la faculté de droit et sciences sociales
Université de Poitiers

L'Association poitevine de droit médical François-Citoyens avait envisagé de tenir un colloque sur la « gestion » de la « crise » sanitaire que l'on sait. Même si des collaborations actives et sympathiques se manifestèrent de la part de la faculté de droit, de la délégation de l'ARS, du CTS 86, du CEESCOOR, de l'Espace éthique, il apparut finalement que la piste de la publication était la seule praticable. Ce qui nous fit, avec l'accord indulgent des intervenants, transformer des prestations orales en contributions écrites.

D'autres, déjà, avaient publié sur le sujet. Sans exhaustivité, on citera, **fin avril 2021** :

- BYK (Ch.), dir., *Covid 19, La peur du virus, Décider face à l'urgence*, Eska éd., 2020 ;
- VIALLA (F.), dir., *Revue Droit & Santé*, n° 96, juillet 2020 ;
- *RGDM*, n° 75, 2020, dossier « Covid 19 : le système de santé français à l'épreuve de l'urgence sanitaire » ;
- *RGDM*, n° 76, 2020, SAISON-DEMARS (J.), dir., dossier « La crise sanitaire du covid-19 à la croisée des droits (et des libertés) » et études de BÉLANGER (M.) et de DEBARRE (J-M) ;
- *RGDM*, n° 78, 2021, études de GATTI (L.) et RAOUL-CORMEIL (G.) ; SARDAN (P.).

D'autres commentaires savants sont parus dans les revues ou en voie de publication. Des colloques s'organisent.

Et des procédures sont lancées, devant des CCI, les juges civils et administratifs. Même, avec précipitation, devant des juges pénaux.

Tout n'a pas encore été dit, parce que, simplement, manque le recul.

Nous n'apportons que des premières réflexions, en particulier cueillies sur « le terrain », procédant de ce qui a été vécu.

Et là, même avec la prudence que nous nous imposons, des réflexions, des réactions, se bousculent ! À quoi suis-je trop sensible ?

Des chiffres ! Trop de chiffres quotidiens à l'unité près comme si l'arithmétique précédait l'humanité, l'empathie. Un malade de plus ou de moins ; trois vaccinés de moins ou de plus ; quatre masques supplémentaires ! Grand Dieu ! Quelle importance ? Le businessman du « Petit Prince » offrant équations et graphiques alors que l'on attendait des mots nourris par le cœur ! Une « gestion », en effet !

Et la réduction de l'homme à l'animal, leur équivalent puisque, n'est-ce pas, le vétérinaire peut vacciner l'humain (voir *La dépêche vétérinaire*, n° 1568, 3-9 avril 2021).

La panique montre le bout du nez de la philosophie après que l'animal a été dit « être sensible ». Dès lors, les « vaccinodromes » ne choquent pas : on a bien les hippodromes, les cynodromes. On vaccine par troupeaux sous le regard complice et benêt de la TV...

Réduction à l'objet, puisqu'on le jauge. Je relis le *Littré*. La jauge mesure les quantités de choses (liquides...). Et le mot est passé, pire, si l'on y pense, que les barbarismes prétentieux (depuis « distanciation sociale », « module participatif »), et, pire que pire, a été accepté sans réserve. La part des médias...

Et un usage immodéré du droit pénal sanitaire. Une « gestion » quasi-policrière de cette « crise ». Précipitation ? Défaut d'âme ?

Et ce que Raymond Legeais aurait appelé « le droit putatif », le faux droit auquel on croit parce qu'une autorité s'est exprimée. Par exemple, la règle des « six à table », simple recommandation qui ne fait pas droit (comp. Conseil d'État, 13 novembre 2020, *AJDA*, 29 mars 2021, p. 662). Mais, les sources du droit sont altérées et, de fait, « *quod principi placuit, legis habet vigorem* ».

Et encore, la grave question du consentement à la vaccination, que l'on n'ose pas qualifier d'obligatoire, mais qui le devient très directement par pression sociale, institution envisagée de passeports sanitaires. Et, presque éludées, la liberté de prescription, la division des malades en catégories, en classes, en quantités.

Vous le voyez, je suis injuste et n'engage que moi. Qu'aurions-nous fait ? Certes, pas mieux ! Je lasse la patience alors que je devrais remercier ceux qui nous ont aidés à construire ces actes. Merci à eux d'avoir plus justement pensé, agi, écrit.

Avril 2021